

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2026-102
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Marché 2025-26 – Enlèvement des bennes de la déchetterie de Chaudes-Aigues
Avenant**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2194-1 2° ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision n°2025-468 en date du 10 juillet 2025 portant notification du marché de prestation de service d'enlèvement des bennes de déchets à la déchetterie de Chaudes-Aigues avec la société TRANSPLANEZE – 15300 USSEL pour une durée de neuf mois de juillet 2025 à avril 2026 ;

Considérant que les prestations de collecte des bennes des trois déchetteries de Saint-Flour Communauté se déroulent actuellement de manière autonome avec des échéances disparates, il est nécessaire d'anticiper un allongement du marché d'enlèvement des bennes jusqu'au 31 juillet 2026 ;

Considérant que cela engendrera une prolongation de trois mois, essentielle pour permettre le lancement d'un nouveau marché groupé ;

Vu le projet d'avenant n°1 entraînant une plus-value prévisionnelle de 2 843,60 € HT soit 3 000 € TTC ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés en procédure adaptée en date du 17/02/2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°1 au marché de prestation de service d'enlèvement des bennes de déchets à la déchetterie de Chaudes-Aigues avec la TRANSPLANEZE – 15300 USSEL pour une durée de cinq mois jusqu'au 31 juillet 2026 pour un montant prévisionnel de 2 843,60 € HT soit 3 000 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits seront inscrits au budget annexe Collecte des OM / Déchèteries 2026 ;

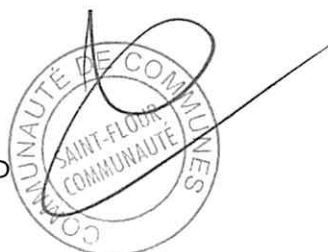
Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 18 février 2026,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260218-DEC2026-102-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 25 FEV. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 25 FEV. 2026**

A - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Saint-Flour Communauté
1 rue des Crozes
15100 Saint-Flour
Tel : 04.71.60.56.80
Adresse électronique : contact@saintflourco.fr
SIRET : 200 066 660 00016

B - IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC

SAS TRANSPANEZE
1 rue du Lioran
15300 USSEL

C - OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

Référence du marché public : 2025-26

Objet du marché public : Enlèvement des bennes de la déchetterie de Chaudes-Aigues

Date de la notification du marché public : 17/07/2025

Durée d'exécution du marché public : 9 mois

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 5,50 %
- Montant HT : 7 620,00 €
- Montant TTC : 8 039,10 €

D - OBJET DE L'AVENANT

Modifications introduites par le présent avenant :

Le contrat est prolongé jusqu'au 31/07/2026.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : ☐ Non ☒ Oui

Montant prévisionnel de l'avenant :

- Taux de la TVA : 5,5 %
- Montant HT : 2 843,60 €
- Montant TTC : 3 000 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 37,32 %

Nouveau montant prévisionnel du marché public :

- Taux de la TVA : 5,5 %
- Montant HT : 10 463,60 €
- Montant TTC : 11 039,10 €

E - SIGNATURE DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

Nom, prénom et qualité du signataireⁱⁱ

Lieu et date de signature

Signature

F - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Pour Saint-Flour Communauté :

A : Saint-Flour, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité
adjudicatrice)

Date de mise à jour de l'EXE10 : 01/04/2019.

ⁱ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie. Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

ⁱⁱ Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260218-DEC2026-102-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026